



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation Sous-direction de la santé et de la protection animales Bureau de la santé animale Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : P. MANCHO Tél : 01 49 55 84 51 Fax : 01 49 55 51 06 réf. : BSA/06.06.089 PM RA piscicole 2005	NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/N2006-8178 Date: 06 juillet 2006 Plan de classement : SA222.5
---	---

Nombre d'annexe: 0

Objet : Rapport annuel piscicole 2005

Bases : Note de service DGAL/SDSPA/N2006-8065 du 06 mars 2006.

Résumé : La présente note a pour objet d'établir une synthèse et une interprétation de l'ensemble des données collectées en application de la note de service citée en référence et relative aux actions conduites en 2005 dans la filière piscicole.

Mots-clés : Rapport annuel – 2005 – pisciculture.

DESTINATAIRES	
Pour exécution : - Préfets - Directeurs départementaux des services vétérinaires	Pour information : - Inspecteurs généraux de la santé publique vétérinaire chargé de mission interrégionale - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires - Directeurs des écoles nationales vétérinaires - Directeur de l'école nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA - Agence française de sécurité sanitaire des aliments de Brest - Fédération française d'aquaculture - Union nationale pour la prévention sanitaire aquacole

La présente note dresse le bilan des actions menées dans la filière piscicole pour l'année 2005, à partir des réponses de 65 départements.

En outre, certaines rubriques sont peu ou pas renseignées et les mêmes incohérences entre les données du tableau I (nombre d'exploitations) et III (statut sanitaire des exploitations détenant des espèces sensibles à la NHI et la SHV) rencontrées les années précédentes se répètent en 2005.

La situation sanitaire ne présente pas d'évolution particulière par rapport à l'année 2004. Le nombre de foyers déclarés en 2005 sont de **2** pour la NHI , et de **5** pour la SHV. Il n'y a pas de double foyer SHV/NHI déclaré.

Concernant les dépenses de l'Etat, 83 424 €, la diminution continue ce qui reflète le faible nombre de foyers de maladies réputées contagieuses des poissons.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Jean-Marc BOURNIGAL

I – Situation de l'aquaculture

1/ Nombre d'exploitations piscicoles :

Ce nombre est établi en fonction du tonnage individuel et de l'espèce de poisson majoritaire dans l'exploitation (et non le tonnage global produit).

		Moins de 4 tonnes	4 à 15 T	16 à 25 T	26 à 50 T	51 à 100 T	101 à 150 T	Plus de 150T	TOTAL
eau douce	salmonidés	181	146	43	54	37	25	46	532*
	brochets	33	8	0	0	0	0	0	41*
	autres : écrevisses, poissons blancs, anguilles, carpes Koi,	152	9	4	3	1	1	2	172
eau de mer	salmonidés	2	0	1	0	1	0	1	5
	turbots	0	0	0	0	1	0	3	4
	bars, daurades	0	4	3	4	4	0	5	20
	autres : ombrines, loups, civelles, crevettes...	0	1	1	0	0	0	0	2

* étangs non comptabilisés. Ces chiffres devraient se retrouver dans le tableau IV (statut sanitaire NHI/SHV).

2/ Nombre d'exploitations ayant un agrément dit « agrément de repeuplement » au titre de l'article L.432-12 du Code de l'Environnement : 1345

3/ Existence de Groupements de défense sanitaire aquacole (GDS) :

- GDS aquacole indépendant (organisme à vocation sanitaire uniquement dédié à la filière aquacole) :

15 départements concernés ;

- Section aquacole au sein d'un GDS multi-espèces : **10** départements ;

- Aucune structure aquacole dans **32** départements.

**II – Visites et analyses virologiques (recherche de SHV et /ou NHI) réalisées pendant l'année 2005
dans les exploitations piscicoles par les services officiels (DDSV ou vétérinaires sanitaires)**

	Agrément communautaire		Police sanitaire		Autres interventions <i>(dont suivi de l'agrément repeuplement)</i>	Programme Sanitaire collectif
	Maintien	En cours de qualification	Suspicion sur signes cliniques	Enquête épidémiologique		
Nombre d'exploitations ayant eu au moins deux visites dans l'année	69	85	3	4	13	11
Nombre d'exploitations ayant eu une visite dans l'année	37	13	1	10	73	20
Nombre d'exploitations dans lesquelles ont été fait des prélèvements (5)	82	92	3	11	25	33
Nombre de poissons prélevés	2621	7513	340	644	2380	1091
Nombre d'exploitations sans registre d'élevage (05/06/2000)	3	1	0	1	19	0

**III – Préparation d'aliments médicamenteux en pisciculture
(AM du 9/06/2004 et articles L.5143-3 et L.5143-1 à 5143-4 du code rural)**

Nombre de piscicultures n'utilisant pas d'aliments médicamenteux	Nombre de piscicultures utilisant des aliments médicamenteux, dont		
496	Piscicultures achetant des aliments médicamenteux	Piscicultures préparant des aliments médicamenteux	Piscicultures achetant et préparant des aliments médicamenteux
	72	9	8

Données non significatives : rubrique partiellement ou pas renseignée.

**IV – Statut sanitaire vis-à-vis de la NHI et de la SHV
(exploitations hébergeant des espèces sensibles) :**

1/ Elevages non infectés :

	EXPLOITATION D'EAU DOUCE			EXPLOITATION MARINE	
	Salmonidés	Brochets	Black-bass	Salmonidés	Turbot
Nombre d'exploitations soumises à un suivi sanitaire et non infectées au 31/12/05 (A)	216	7	4	2	4
dont nombre d'exploitations en maintien d'agrément communautaire (indemnes de NHI et de SHV)	99	3	3	2	3
dont nombre d'exploitations ayant réalisé un programme sanitaire communautaire officiel en cours d'instruction	39	1	0	0	0
dont nombre d'exploitations en programme de qualification communautaire (2 ans avec 2x150 prélèvements x an)	22	0	0	0	0
dont nombre d'exploitations en programme de qualification communautaire (programme allégé à 2x30 prélèvements après suivi sanitaire officiel)	29	0	0	0	0
dont nombre d'exploitations réalisant un programme sanitaire collectif	29	3	1	0	1
Nombre d'exploitations réalisant des virologies en dehors d'un programme de qualification communautaire ou d'un programme sanitaire collectif (B)	15	1	0	0	0
Nombre d'exploitations pouvant être « considérées comme indemnes » au 31/12/05 et non comptabilisées précédemment (C)	58	8	0	0	0
Nombre d'exploitations de statut sanitaire inconnu au 31/12/05 (D)	170	79	68	0	0
Nombre d'exploitations infectées par la NHI ou la SHV au cours de l'année 2005. (E)	18	0	0	0	0
TOTAL (A+B+C+D+E)	477*	95*	72	2	4

* Ces chiffres devraient correspondre avec ceux du tableau I

2/ Elevages infectés :

	Foyer de NHI	Foyer de SHV	Foyer de NHI et de SHV
- Nombre d'exploitations infectées au 01/01/05	14	1	0
- Nombre de nouveaux foyers apparus en 2005	2	5	0
- Nombre d'exploitations infectées au 31/12/05	12	5	0
- Nombre d'exploitations ayant fait l'objet d'un abattage total pour rhabdovirose, avec assec et désinfection, en 2005	3	0	0

V – Dépenses engagées par l'Etat (en Euros) :

83 424 €

- Honoraires vétérinaires

visites liées à un foyer : 362 €

visites dans le cadre d'un programme de qualification : 6417 €

- Frais d'analyse dont :

confirmation de suspicion de MRC : 2708 €

programme de qualification : 24 132 €

- Indemnités d'abattage : 48 928 €

- Indemnités de désinfection : 915 €

- Autre (pêches électriques) : 0 €